



Légende photo

Situation sanitaire

La situation sanitaire en Martinique

Si la Martinique était un des départements le moins touché par le Coronavirus, son positionnement a bien changé.

Au mois de février, le nombre de cas maximum recensés était de 67 en une semaine mais à partir du 17 mars 389 cas ont été relevés avec un nombre de décès restant au nombre de 47. La Martinique compte désormais plus de 8 800 cas de personnes contaminées, 59 décès et une moyenne de 98 personnes guéries par semaine. Au niveau pédagogique cette hausse des cas et des décès a eu des conséquences sur la rentrée du 12 avril 2021. L'académie est maintenant en demi-jauge. Si les lycées appliquaient ce système le 16 novembre 2020, ils étaient revenus à la normale aux vacances de Noël.

L'augmentation des cas et la volonté préfectorale de réguler le taux de contamination a conduit à des organisations dans les établissements pour éviter le brassage des élèves. Le distanciel est-il réalisable ? Quelle charge supplémentaire pour les enseignants avec le distanciel qui devra être géré ? La vie scolaire est-elle considérée au mieux avec les baisses d'effectif année après année ? Les agents vont-ils pouvoir encadrer une cantine non fermée ?

Sylvie LEJUSTE, professeure d'anglais, co-secrétaire académique du SNFOLC MARTINIQUE

L'école à distance

Rédigé par Nadine JOSEPH-BONIFACE, professeure d'anglais, co-secrétaire académique du SNFOLC MARTINIQUE

Vous avez 48h00 pour ... assurer la CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE, un nouveau concept Education Nationale né en mars 2020 suite à l'annonce d'un confinement total de la population.

Et voilà que les enseignants martiniquais comme leurs homologues hexagonaux, soumis à l'injonction de faire cours coûte que coûte, déploie des trésors d'innovation et de résilience.

Quid de celui qui s'autoforme au maniement de la classe virtuelle, assure des cours en distanciel, remanie sa progression et le format de ses séquences, s'esquinte les yeux sur des écrans nuit et jour afin de créer de nouveaux supports pour répondre au mieux aux exigences ministérielles, met à disposition sans rechigner ses ressources informatiques personnelles sans bénéficier du cadre

réglementaire du télétravail. Quid de celui qui subit la pression hiérarchique, les critiques des parents (inquiets pour l'avenir de leurs enfants). Où est-elle la bienveillance exigée par certains mais non appliquée à nous autres, les enseignants.

Mais voilà, c'était sans compter avec madame la fracture, la fracture numérique ! Car tous, au sein de « l'école de la République », ne disposent pas d'une couverture internet efficace, d'un matériel informatique infaillible ni d'un engouement fou aux nouvelles technologies. Et il en est de même pour leurs élèves de nos latitudes.

« Pour l'école de la confiance » et au nom de « l'école à l'ère du numérique » il leur fallait relever le défi.



Hélas, les limites techniques les contraindront à voir la réalité en face : l'école à distance, ça ne s'improvise pas !

Et ce n'est pas la maigre compensation annuelle de 150,00€ de prime d'équipement (pas pour tous !) qui résoudra le problème. Loin de là.

LDG (Lignes Directrices de Gestion)



Défense des commissions paritaires par corps

Voir P3

LDG (Lignes Directrices de Gestion)

Rédigé par Jocelyn PRÉSENT, secrétaire académique FNEC FP FO, secrétaire académique SNETAA FO

Jusqu'à maintenant, les décisions de l'employeur concernant la carrière des fonctionnaires (mutations, avancement...) étaient contrôlées par les organisations syndicales siégeant dans les commissions administratives paritaires.

La loi de transformation de la Fonction publique a pour objectif de bouleverser tout cela.

Dès 2022, la loi prévoit également que les commissions paritaires ne soient plus organisées par corps mais par catégories A, B, C. Les lignes directrices de gestion pourront s'appliquer à des « populations ». Il y aura des règles souples variables d'un service à un autre, d'un établissement à un autre, d'une « population » à une autre. Dès lors, les garanties statutaires rattachées aux statuts particuliers de corps voleront en éclat, au profit d'un droit local, à géométrie variable.

Le congrès de la FNEC FP FO revendique le maintien des CAP et de toutes ses prérogatives de contrôle en amont de toutes les opérations administratives telles que définies par le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires.

Nous resterons mobilisés pour continuer ensemble la lutte et défendre vos intérêts. Faisons-nous confiance.



Source FO

Défense des commissions paritaires par corps

Les nouvelles LDG (lignes directrices de gestion) en matière de mobilité s'appliquent dès cette année. Les CAP (Commissions Administratives Paritaires) n'auront plus cette compétence. Dès le 1er janvier 2021, la nouvelle politique RH du ministère s'applique pour toutes les décisions individuelles (l'avancement notamment).

Les CAP ne seront consultées que pour les sanctions disciplinaires. Les organisations syndicales ne disposeront plus des tableaux préparatoires aux opérations de mutations ni des résultats.

Elles n'auront plus connaissance de l'ensemble des décisions individuelles (les classements pour les mutations, par exemple). Pour la FNEC FP FO, ces dispositions inacceptables remettent en cause la transparence et le respect de l'égalité de traitement des personnels. Le syndicat ne pourra vérifier les barèmes ou défendre les situations que dans le cas où il sera directement mandaté par des collègues. L'administration aura donc toute latitude pour faire ce qu'elle veut dans le classement.



Rejoignez-nous sur le site web www.snfolc972.com

CONSEIL SYNDICAL DU SNFOLC MARTINIQUE

© 21 AVRIL 2021 LAISSER UN COMMENTAIRE



Formation syndicale SNFOLC

Ce Jeudi 22 avril 2021 de 8h00 à 14h00 se déroulera le conseil syndical du SNFOLC Martinique. Celui-ci devait se faire initialement en présentiel à la Maison des syndicats, Fort-de-France. Mais le contexte sanitaire nous oblige à le faire en visioconférence.

Objectifs : **informer et former**

Intervenants : Sandrine ÉRIMÉE, Manuela GHUNAIM, Nadine JOSEPH-BONIFACE, Sylvie LEJUSTE, Jocelyn PRÉSENT, Alain RAEL, Maxime REBY, Jimmy VILLERONCE.

Invités : Maryline PALMONT secrétaire académique du SNUDI FO MARTINIQUE, Johan DELLON trésorier du SNUDI FO MARTINIQUE.

avril 2021

novembre 2020

CATÉGORIES

Editorial

Mutations

Non classée

AVRIL 2021

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

* Nov